

Ottawa, le 6 décembre 1995

Objet

Dossiers suspendus

Par la présente, le Ministère fait savoir qu'il a terminé l'examen des engagements relatifs aux dossiers suspendus, de formats communément appelés format commercial et format ministre mais n'incluant pas les dossiers suspendus à fond rectangulaire, originaires ou exportés des États-Unis d'Amérique.

Les marchandises susmentionnées visées par les engagements sont habituellement importées en vertu du numéro tarifaire du Système harmonisé 4820.30.00.90, qui comprend les articles «Autres» dans des «Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers».

Les engagements en question ont été acceptés le 30 novembre 1992 de sociétés ultérieurement acquises par Ampad Corporation, Dallas (Texas), en tout ou en partie, notamment, SCM Office Supplies Inc., Marion (Indiana) et American Trading and Production Corporation (Atapco), Saint Louis (Missouri), des États Unis d'Amérique, et Atapco Canada Limited, Stratford (Ontario), filiale canadienne de Atapco.

Le sous-ministre du Revenu national a déterminé que ces engagements n'avaient plus leur raison d'être. C'est pourquoi, à compter du 30 novembre 1995, l'expiration de ces engagements est autorisée en vertu du paragraphe 53(2) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* et toutes les procédures concernant le dumping des marchandises en cause prennent fin.

Toute question concernant ce qui précède doit être adressée à :

Revenu Canada
Direction des droits antidumping et compensateurs
Ottawa ON K1A 0L5

À l'attention de Steven Fedor

Téléphone : (613) 954-0040

Télécopieur : (613) 954-2510